

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 FÉVRIER 2014

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 10 février 2014, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Madore, les conseillers suivants :

Benoit Roy	siège 1
Christine Riendeau	siège 2
René Morier	siège 3
Vincent Tremblay	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2014-02-26

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point 15 «Varia» ouvert.

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux du 7 et 13 janvier 2014;
4. Période de questions réservée au public;
5. Inspecteur en bâtiment et en environnement;
6. Demande de moratoire (congé de taxes);
7. Avis de motion : Règlement relatif à la modification du règlement 385-2014 imposant les taxes et les compensations exigibles pour l'exercice financier 2014 ainsi que les conditions de leur perception;
8. Services incendie :
 - 8.1 Achat d'APRIA (2)
 - 8.2 Centre de répartition de Colebrook
9. Fauchage par monsieur François Duquette (Travaux légers);
10. CCU : nomination des membres (un poste de libre réservé aux conseillers);
11. Sentier MADA : programme Véloce II du MTQ;
12. Paiement des comptes :
 - 12.1 Comptes payés
 - 12.2 Comptes à payer

13. **Bordereau de correspondance;**
14. **Rapports :**
 - 14.1 **Maire**
 - 14.2 **Conseillers**
 - 14.3 **Directrice générale**
15. **Varia;**
16. **Évaluation de la rencontre;**
17. **Levée de la séance.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAL DU 7 ET DU 13 JANVIER 2014**

Résolution 2014-02-27

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 janvier 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 2014-02-28

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 13 janvier 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Monsieur Pierre Champeau est venu pour expliquer les raisons justifiant la demande de moratoire présentée au Conseil municipal.

5. **INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT**

5.1 **Demande de sursis**

ATTENDU QU' une lettre a été envoyée à monsieur Michel Gauthier le 2 décembre 2013 afin qu'il contacte l'inspecteur en bâtiment sur les démarches qu'il entreprendra afin de se conforme au règlement 356-2010 sinon des amendes lui seront chargées;

ATTENDU QUE monsieur Michel Gauthier a fait parvenir une lettre le 28 janvier 2014 pour demander au Conseil municipal un délai, jusqu'au jour où il pourra en assumer les coûts, lui permettant de se conformer aux exigences du règlement 356-2010, article 5.2 des Dispositions relatives aux bâtiments principaux;

Résolution 2014-02-29

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE le Conseil municipal accorde à monsieur Michel Gauthier un sursis d'un an pour se conformer au règlement municipal 356-2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5.2 Formation

ATTENDU QUE monsieur Nicolas Plourde, inspecteur en bâtiment et environnement suit le cours *Inspection municipale en bâtiment et environnement – EEE.08* au Cégep de Matane afin d'obtenir une attestation d'études collégiales;

ATTENDU QUE ce cours aidera monsieur Nicolas Plourde à effectuer son travail à la municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QUE monsieur Nicolas Plourde a demandé si le Conseil municipal pouvait payer une partie du montant pour les cours;

Résolution 2014-02-30

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

QUE la municipalité de Saint-Malo paiera 30 % du montant total des cours *Inspection municipale en bâtiment et environnement – EEE.08* qui restent à suivre par monsieur Nicolas Plourde, inspecteur en bâtiment et environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. **DEMANDE DE MORATOIRE (CONGÉ DE TAXES)**

ATTENDU QUE l'Entreprise JM Champeau entreprend des investissements majeurs pour 2013 – 2014;

ATTENDU QUE cet investissement de 7 millions de dollars nécessitera la construction d'un bâtiment de 18 000 pi²;

ATTENDU QUE JM Champeau a envoyé une lettre au Conseil municipal demandant un moratoire (congé de taxes municipales) pour le nouveau bâtiment à construire;

ATTENDU QUE ce soutien demandé aidera le fonds de roulement de JM Champeau qui sera fortement sollicité dans les prochaines années;

Résolution 2014-02-31

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a vérifié avec la firme d'avocats Monty Coulombe de la possibilité d'accorder une subvention sur le nouveau bâtiment de JM Champeau.

QUE Monty Coulombe a confirmé que la municipalité de Saint-Malo pouvait donner une subvention municipale à la compagnie JM Champeau.

QUE le Conseil municipal accepte d'accorder une subvention municipale pour les années 2015, 2016 et 2017 dont le montant annuel sera calculé sur la valeur du futur bâtiment laquelle est à environ 1 000 000 \$, le tout selon les lois en vigueur.

Toutefois, seulement le conseiller Vincent Tremblay trouve inéquitable que certains coûts fixes sont payés uniquement par les contribuables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. **AVIS DE MOTION :**

Résolution 2014-02-32

Avis de motion est donné par la conseillère Christine Riendeau que lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera adopté relatif à la modification du règlement 385-2014 imposant les taxes et les compensations exigibles pour l'exercice financier 2014 ainsi que les conditions de leur perception.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. **SERVICES INCENDIES :**

8.1 **Achat d'APRIA (2)**

ATTENDU QUE les pompiers devraient avoir leur APRIA individuel pour une question d'hygiène. De plus, il pourra être utilisé rapidement lors des interventions car l'ajustement individuel ne sera pas à être modifié;

ATTENDU QUE deux pompiers volontaires n'ont pas encore leur APRIA;

Résolution 2014-02-33

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE le Conseil municipal achètera à deux pompiers volontaires un APRIA chacun afin que tous soient équipés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.2 **Centre de répartition de Colebrook**

COMPTE TENU QU' à la résolution 2011-03-59 la municipalité de Saint-Malo a accepté la proposition du Centre de communications et de répartition des appels dont la responsabilité incombe à la ville de Colebrook NH,

ATTENDU QUE la facture 152014 du 21 janvier 2014 au montant de 3 000 \$ en devise américaine a été reçue pour l'année 2014;

Résolution 2014-02-34

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

DE payer les services au Centre de communications régional de Colebrook NH au montant de 1 500 \$ sans taxes, payable en devises américaines pour le premier versement dû le 1^{er} avril 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. **FAUCHAGE PAR MONSIEUR FRANÇOIS DUQUETTE (TRAVAUX LÉGERS)**

ATTENDU QUE les abords routiers doivent être fauchés pour aider à la visibilité;

ATTENDU QUE les abords routiers ne nécessitent pas d'être fauchés complètement à chaque année;

ATTENDU QUE monsieur François Duquette de *Travaux Légers* a de l'équipement qui permet de couper la végétation qui pousse sur le bord des routes.

Résolution 2014-02-35

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter le prix demandé par monsieur François Duquette de 42 \$ le kilomètre bilatéral taxes non incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. CCU : NOMINATION DES MEMBRES (UN POSTE LIBRE RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS)

ATTENDU QUE selon le règlement 281-2002 **RÈGLEMENT CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME** (C. C. U.), la durée du mandat de chacun des membres est de deux ans;

ATTENDU QUE le Conseil peut renouveler ce mandat par résolution;

ATTENDU QU' à la séance régulière du 9 janvier 2012, la résolution 2012-01-08 avait été adoptée pour constituer ce comité pour deux ans;

ATTENDU QUE cette période est échue et que le Conseil doit adopter une résolution pour mandater les membres du comité consultatif pour les deux prochaines années ainsi qu'un président du comité au début de chaque année;

Résolution 2014-02-36

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

DE nommer les personnes suivantes afin de constituer le Comité consultatif d'urbanisme (C. C. U.) :

Les postes réservés au public (4) :

Noël Robert
René Madore
Germain Fontaine
Micheline Robert

Les postes réservés aux conseillers (2) :

Christine Riendeau
Robert Fontaine

Les membres d'office :

Jacques Madore, maire
Édith Rouleau, directrice générale
Nicolas Plourde, inspecteur en bâtiment et environnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. SENTIER MADA : PROGRAMME VÉLOCE II DU MTQ

- ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo a un projet de sentier pédestre au cœur du village;
- ATTENDU QUE** la construction de ce sentier est nécessaire afin de favoriser le déplacement sécuritaire de nos élèves du primaire;
- ATTENDU QUE** le sentier fait partie du projet soumis pour le programme MADA (Municipalité amie des aînés);
- ATTENDU QU'** il est possible d'obtenir un soutien financier du ministère des Transports du Québec en vertu du *Programme d'aide financière aux infrastructures cyclables et piétonnes (Véloce II)*;

Résolution 2014-02-37

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller René Morier,

DE confier le mandat de mener à bien ce projet et de faire la demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec à madame Micheline Robert, agente de développement de la Corporation de développement de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. PAIEMENT DES COMPTES

12.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes, d'un montant total de 41 702,62 \$ payés depuis le 14 janvier 2014;

Résolution 2014-02-38

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter la liste présentée au conseil pour le paiement des comptes, d'un montant total de 41 702,62 \$ payés depuis le 14 janvier 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.2 Comptes à payer

Aucun compte n'est à payer à la séance du mois de février 2014.

13. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Un bordereau de correspondance a été envoyé avec les documents de la séance. Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue après l'envoi des documents. Des dossiers ont été retenus.

13.1 Défi Santé 5/30 Équilibre

ATTENDU QUE le volet Municipalité et familles du Défi Santé 5/30 est de retour;

ATTENDU QUE le Défi Santé invite les Québécois à manger mieux, bouger plus et prendre soin d'eux;

ATTENDU QU' en tant que Municipalité, nous sommes invités à nous engager à promouvoir une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif auprès des familles et des citoyens de notre territoire;

Résolution 2014-02-39

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

QUE messieurs Marc Fontaine, René Morier, Vincent Tremblay, Benoit Roy, madame Christine Riendeau, le maire monsieur Jacques Madore du Conseil municipal ainsi que la directrice générale madame Édith Rouleau .participeront au Défi Santé 5/30 de l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.2 Invitation à la soirée Vins et Fromage 2014 de l'Expo Vallée de la Coaticook

ATTENDU QUE l'Exposition Vallée de Coaticook nous convie à la soirée Vins et Fromages 2014;

ATTENDU QUE l'événement met en valeur les ressources de la région en dégustant les produits d'ici;

Résolution 2014-02-40

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

DE réserver une table de huit couverts à la dégustation de vins et de fromages organisée par l'Exposition Vallée de la Coaticook pour le prix de 400 \$ sans taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. RAPPORTS :

14.1 Maire

Monsieur le Maire n'a pas participé au conseil des maires et n'a aucun rapport à présenter.

14.2 Conseillers

Le conseiller Benoit Roy résume au Conseil municipal la réunion du conseil des maires.

La conseillère Christine Riendeau parle au Conseil municipal du MADA.

Le conseiller René Morier commente au Conseil municipal les dernières avancées du dossier de la patinoire.

Le conseiller Robert Fontaine explique au Conseil municipal le bris de la toile du garage.

14.3 Directrice générale

14.3.1 Niveleuse

ATTENDU QUE monsieur Martial Clément, employé de voirie saisonnier n'a pas été payé lorsqu'il a passé la niveleuse sur les chemins de gravier de la municipalité pendant l'été;

Résolution 2014-02-41

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo accepte de payer monsieur Martial Clément 75 heures à son taux habituel pour la niveleuse passée au mois de juin 2013.

QUE les paiements seront faits à la fin de la saison d'hiver.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.3.2 Taxes ordures et collecte agricole

ATTENDU QUE monsieur Donald Raymond a présenté une demande afin d'obtenir une exemption des taxes d'ordures et de la collecte agricole parce que son terrain est enclavé;

Résolution 2014-02-42

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE le Conseil municipal accepte que monsieur Donald Raymond ne paie plus de taxes ordures et la collecte agricole.

QU'il recevra un remboursement pour les taxes ordures et la collecte agricole de l'année 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.3.3 Chargeuse-pelleteuse

ATTENDU QUE la chargeuse-pelleteuse (Backhoe) 580 k Case 1992 doit être vendue;

ATTENDU QU' une annonce sera placée sur LesPAC afin de vendre la chargeuse-pelleteuse au meilleur prix possible;

Résolution 2014-02-44

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'autoriser la secrétaire-trésorière et directrice générale à annoncer sur LesPAC la chargeuse-pelleteuse (Backhoe) 580 k Case 1992, en payant les frais exigés;

D'autoriser la secrétaire-trésorière et directrice générale à négocier avec de potentiels acheteurs afin d'obtenir le meilleur prix possible pour la chargeuse-pelleteuse, celui-ci ne pourra être inférieur à 10 000 \$;

D'autoriser la secrétaire-trésorière et directrice générale à procéder au transfert des immatriculations de la chargeuse-pelleteuse et de signer tout autre document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.3.4 CLD

Le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Coaticook a posté une lettre pour l'activité «Hommage aux nouveaux entrepreneurs» qui aura lieu le mercredi 23 avril prochain. La municipalité de Saint-Malo donnera le nom de madame Yvette Paquette parce qu'elle a pris en mains le Resto-Bar le Saint-Malo.

14.3.5 Salle de l'Âge d'Or

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les activités d'opération de la salle de l'Âge d'Or.

14.3.6 Circulation des motoneiges

À la demande du Conseil municipal, la directrice générale a procédé à des vérifications pour les demandes d'autorisation de circuler sur des motoneiges. La directrice générale a présenté son rapport. Le code de la sécurité routière s'applique à ce dossier.

14.3.7 Étude de la digue du lac Lindsay

La directrice générale informe le Conseil des derniers développements dans le dossier de l'*Étude d'impact environnemental pour l'aménagement d'une digue et la Restauration du littoral à l'embouchure de deux tributaires* du lac Lindsay.

15. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

16. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.
Il est 22 h.

Jacques Madore, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière